

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

8 novembre 2018
Français
Original : anglais

Réunion de 2018
Genève, 4-7 décembre 2018
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Dans le présent rapport, l'Unité d'appui à l'application de la Convention décrit les activités qu'elle a menées en 2018 dans le cadre du mandat qui lui a été confié aux sixième, septième et huitième Conférences des États parties chargées de l'examen de la Convention, mandat consistant à fournir un appui sur le plan administratif et pour l'application intégrale de la Convention, à promouvoir l'universalisation de la Convention, à faciliter les échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance, à établir et administrer la base de données sur l'assistance, à administrer le programme de parrainage et à appuyer, en tant que de besoin, la mise en œuvre par les États parties des décisions et recommandations des conférences d'examen. La septième Conférence d'examen a décidé que l'Unité d'appui à l'application soumettrait par écrit à l'ensemble des États parties un rapport annuel succinct rendant compte des activités qu'elle aurait menées pour s'acquitter de son mandat (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 36) et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cette pratique (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie, par. 8).



I. Introduction

1. En 2018, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a continué de mener ses activités conformément aux décisions et recommandations de la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie), laquelle a renouvelé, pour la période allant de 2017 à 2021, le mandat de l'Unité d'appui à l'application, qui avait initialement été établi par la sixième Conférence d'examen et prolongé par la septième.

2. L'Unité d'appui à l'application est financée par les États parties à la Convention en tant que composante des coûts du programme intersessions, coûts dont la huitième Conférence d'examen a décidé qu'ils seraient « couverts par l'ensemble des États parties à la Convention, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté compte tenu des différences entre le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et celui des États parties à la Convention » (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie, par. 11). Le budget de l'Unité d'appui pour 2018 figure dans les coûts estimatifs approuvés pour la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/5) et dans les coûts estimatifs approuvés pour la Réunion des États parties de 2017 (BWC/MSP/2017/5).

3. Comme il en a été fait part à la Réunion des États parties de 2017, et aux États parties au cours de 2018, les problèmes eu égard à la situation financière du régime de la Convention sur les armes biologiques ont persisté et se sont aggravés, et la nécessité s'impose de continuer de prêter attention aux dispositions en place quant à la structure et au financement du régime de la Convention. Les montants conséquents qui restent dus par plusieurs États parties sont la cause d'importantes difficultés rencontrées en 2018, notamment de la perspective de devoir réduire la durée de la Réunion des États parties et de ne pouvoir accorder au personnel que des contrats de courte durée. Pour faire face, le Bureau des affaires de désarmement a décidé de modifier les pratiques en matière de mise en recouvrement des contributions en 2018 de façon à ce que les avis de mise en recouvrement pour 2019 soient envoyés bien plus tôt que les années précédentes. L'Unité d'appui à l'application prête actuellement son concours au Président de la Réunion des États parties de 2018 pour l'élaboration de la note d'information que le Président a été chargé d'établir au sujet des mesures à prendre pour assurer la prévisibilité et la viabilité financières des réunions convenues par les États parties ainsi que de l'Unité d'appui à l'application. La situation financière a déjà eu des effets négatifs sur la Convention en 2018 et, si la Réunion des États parties de décembre 2018 n'y prête pas attention de toute urgence, cette tendance se poursuivra en 2019 et au-delà. La situation actuelle de persistance du passif financier n'est pas viable.

4. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a ses bureaux dans les locaux du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. De ce fait, le Service de Genève est chargé du recrutement et de la sélection des membres du personnel de l'Unité et des évaluations de leurs compétences, ainsi que de toutes les autres fonctions administratives telles que la mise à disposition de bureaux, l'acquisition de l'équipement, ou encore la gestion des demandes de congé ou de voyage et la formation. Il est aussi doté de la responsabilité fiduciaire et administre les contributions volontaires, décrites ci-après au paragraphe 7, que les États parties et des organisations internationales ou des organisations régionales versent à l'appui de la Convention sur les armes biologiques, l'Office des Nations Unies à Genève administrant, quant à lui, les contributions statutaires dont les États parties à la Convention se sont acquittés.

5. Le personnel de l'Unité d'appui à l'application se compose de trois personnes employées à temps plein, même si l'Unité a fonctionné avec un personnel réduit de janvier à avril 2018 du fait qu'un des membres a travaillé à temps partiel. À compter du mois de mai, l'Unité d'appui a, pour la première fois depuis 2014, fonctionné avec l'ensemble de son personnel pendant une période prolongée. Ses membres sont soumis au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et leurs traitements sont financés par les contributions reçues des États parties à la Convention. Les activités de l'Unité d'appui (et les activités menées au titre de la Convention en général) bénéficient de l'appui de l'Organisation des Nations Unies conformément à la résolution adoptée chaque

année par l'Assemblée générale, mais elles ne bénéficient d'aucun financement provenant du budget ordinaire de l'ONU. Comme mentionné précédemment, les dispositions actuelles relatives au financement de l'Unité ne permettent pas de recruter du personnel temporaire pour pallier le sous-effectif, ni de reporter les montants non dépensés au cours d'une année sur l'année suivante.

6. En 2018, par sa décision (PESC) 2016/51 (décision du Conseil), l'Union européenne a soutenu la Convention sur les armes biologiques dont le Bureau des affaires de désarmement est l'organisme d'exécution. Ladite décision est le quatrième instrument déposé par l'Union européenne à l'appui de la Convention et le troisième instrument exécuté par le Bureau des affaires de désarmement. La décision porte sur une contribution financière d'un montant de 2 340 000 euros sur trois ans pour les activités menées à l'appui de la Convention sur les armes biologiques¹. La mise en œuvre du projet a débuté en février 2016 et s'est poursuivie en 2018. En application de cette décision du Conseil, de nombreuses activités ont été entreprises, principalement dans les États parties en développement, et deux personnes ont été employées au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'une dans la catégorie des administrateurs et l'autre dans celle des services généraux. La décision du Conseil arrivera à échéance au début de 2019.

7. De plus, en 2018, plusieurs États parties ont versé, par l'intermédiaire du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, des contributions volontaires pour des activités spécifiques menées à l'appui de l'application de la Convention :

a) La Mission permanente de l'Australie à Genève a versé une contribution volontaire de 50 000 dollars australiens au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour financer un atelier sur l'universalisation de la Convention dans le Pacifique à l'intention des trois derniers États de la région non encore parties à l'instrument (Kiribati, Micronésie et Tuvalu). L'atelier, qui sera organisé par les Fidji les 12 et 13 décembre 2018, a pour but d'amplifier l'élan suscité par un atelier comparable organisé en juillet 2017 et financé par l'Union européenne, qui avait donné lieu à l'adhésion de Nioué et du Samoa à la Convention ;

b) Le Canada a versé une contribution volontaire de 665 000 dollars des États-Unis d'Amérique au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU à l'appui de la deuxième phase d'un projet portant sur le renforcement des mécanismes et moyens en place au niveau mondial pour réagir à l'emploi délibéré d'agents biologiques. La première phase de ce projet est mentionnée dans le rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application de 2017 (BWC/MSP/2017/4, par. 3). Les fonds sont employés à l'organisation de plusieurs petits ateliers, et au recrutement d'un consultant pour mettre en œuvre le projet. Une partie des fonds sera également utilisée aux fins de l'exécution du programme de parrainage de la Convention en 2018 et 2019, ainsi que pour financer les déplacements du personnel de l'Unité d'appui à l'application et recruter un assistant administratif pour renforcer la capacité de l'Unité d'appui d'accomplir les tâches qui lui incombent ;

c) L'Allemagne a versé au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU une contribution volontaire de 35 000 euros à l'appui d'un atelier régional sur les aspects scientifiques et pratiques de l'application de la Convention, à l'intention des États parties d'Asie centrale. Organisé conjointement par le Kazakhstan et l'Unité d'appui, l'atelier s'est déroulé à Almaty (Kazakhstan) les 23 et 24 octobre 2018 ;

d) Le Japon a versé au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU deux contributions volontaires. La première, d'un montant de 80 000 dollars É.-U., est destinée à financer un atelier de formation sur les aspects internes de l'application de la Convention à l'intention des points de contact nationaux des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), atelier qui sera organisé par l'Unité d'appui. La seconde, d'un montant de 819 250 dollars É.-U., vise à appuyer l'amélioration du niveau de préparation du Secrétariat de l'ONU et des organisations internationales pertinentes de façon à permettre une réponse internationale coordonnée en cas d'utilisation potentielle

¹ Le texte intégral de la décision du Conseil peut être consulté à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016D0051&from=EN>.

d'armes biologiques ou chimiques. L'Unité d'appui facilitera, grâce aux services de consultants, l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités mettant l'accent sur les activités opérationnelles destinées à traiter les problèmes concrets liés à la préparation et à la réaction en cas d'emploi délibéré d'armes biologiques, à l'intention des pays en développement ; et

e) La Norvège a versé au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU une contribution volontaire de 365 000 couronnes à l'appui de deux ateliers consacrés à l'application de l'article X de la Convention. Le premier atelier, organisé par l'Unité, a eu lieu à Genève le 22 juin, et le second se tiendra à Genève le 23 novembre 2018.

8. En 2018, l'Unité a également reçu des contributions volontaires de l'Australie (20 000 dollars australiens), du Canada (50 000 dollars É.-U.) et de l'Allemagne (35 000 euros) à l'appui du programme de parrainage de la Convention sur les armes biologiques (voir la section VII pour de plus amples renseignements).

9. Le présent rapport comporte des sections consacrées à chacune des principales composantes du mandat de l'Unité d'appui, ainsi que trois annexes (en anglais seulement) :

Annexe I : Meetings and events attended by the Implementation Support Unit (Réunions et manifestations auxquelles l'Unité d'appui à l'application a participé) ;

Annexe II : National Points of Contact (Points de contact nationaux) ; et

Annexe III : Participation in the Confidence-Building Measures (Participation aux mesures de confiance).

II. Appui administratif à la Convention

10. L'Unité d'appui à l'application assure les services de secrétariat pour les réunions d'experts et la Réunion des États parties se tenant en 2018 et appuie le Président et les Vice-Présidents dans leurs activités. Elle a continué d'assurer un vaste éventail de fonctions administratives telles que décrites dans les rapports précédents.

11. En 2018, l'Unité d'appui à l'application a mis à jour la publication intitulée « The Biological Weapons Convention : An Introduction » (Introduction à la Convention sur les armes biologiques), qui a pour objet d'apporter des informations pratiques sur la Convention sur les armes biologiques, les obligations qui en découlent, les dispositions qu'elle renferme et les solutions qu'elle propose en matière d'assistance. Cette publication est disponible en version papier, pour être distribuée lors des ateliers et autres manifestations qui se tiennent au titre de la Convention, ainsi qu'au format électronique, sur le site Web de la Convention². Sous réserve de la disponibilité des fonds voulus, elle sera également traduite dans d'autres langues. En outre, l'Unité a poursuivi la publication régulière d'une lettre d'information sur la Convention, intitulée « BWC Newsletter », support informel faisant état de tous les faits nouveaux survenus qui intéressent la Convention sur les armes biologiques, des activités récentes menées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention, des renseignements sur les possibilités d'apport d'une assistance intéressant les États parties, et de liens menant aux publications qui présentent un intérêt pour la Convention. Cette lettre d'information est diffusée par courrier électronique et mise à disposition sur le site Web de la Convention³.

12. L'Unité d'appui à l'application a continué de développer le site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc>) et d'en assurer la maintenance, afin d'en renforcer l'utilité non seulement pour les États parties, mais aussi pour l'information, la sensibilisation et la communication à l'intention d'un public mondial. Une plus grande importance a été accordée aux sections ayant trait à la base de données sur la coopération et l'assistance et au programme de parrainage.

² Voir [https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/6D16C7B1933F0937C125815D00349763/\\$file/BWS+brochure.pdf](https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/6D16C7B1933F0937C125815D00349763/$file/BWS+brochure.pdf).

³ Voir <http://mailchi.mp/734eb0c7439d/news-from-the-bwc-isu>.

13. L'Unité d'appui à l'application a également continué d'exploiter les médias sociaux pour sensibiliser davantage à la Convention. Début 2015, l'Unité a créé une page Facebook qui affiche désormais plus de 700 mentions « J'aime » (« likes »)⁴. Parallèlement, elle tient à jour un compte Twitter qui a attiré plus de 1 600 abonnés (« followers »)⁵. Ces deux supports sont destinés à compléter le site Web de la Convention, lequel demeure la principale source de documentation et d'information sur la Convention.

14. L'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec nombre d'institutions scientifiques, professionnelles et universitaires ainsi qu'avec le secteur industriel et des organisations non gouvernementales. Elle a ainsi pu recueillir des idées et des informations qui l'ont éclairée pour soutenir l'action menée par les États parties. L'Unité a aussi entretenu des contacts réguliers avec un vaste éventail d'organisations internationales dont les travaux présentent un intérêt pour la Convention. Dans la conduite d'activités pleinement conformes à son mandat, l'Unité continue de participer activement aux efforts régulièrement entrepris par ces organisations en matière de processus, de sensibilisation et de mise en œuvre.

III. Application de la Convention

15. En 2018, l'Unité d'appui à l'application a continué de recueillir et de mettre à jour les coordonnées des points de contact nationaux pour la Convention (voir annexe II). Au 8 novembre 2018, 117 États parties avaient désigné un point de contact national. Deux États signataires, trois États non parties et une organisation régionale ont également indiqué des points de contact. Les informations détaillées concernant ces points de contact sont communiquées dans la section à accès restreint du site Web de la Convention.

16. La participation de l'Unité d'appui à l'application à des ateliers et séminaires joue un rôle essentiel pour faire mieux connaître la Convention et ce qui est fait pour la mettre en œuvre, tant auprès des gouvernements nationaux qu'auprès d'autres acteurs compétents tels que les organismes internationaux et régionaux, la communauté scientifique, les associations professionnelles, les milieux universitaires et le secteur privé. L'Unité s'est aussi associée à la planification et à l'organisation de plusieurs réunions et manifestations ayant directement trait à l'amélioration de l'application de la Convention, ou elle y a apporté son soutien. Par exemple, dans le contexte de la mise en œuvre de la décision (PESC) 2016/51 (décision du Conseil de l'Union européenne), l'Unité a étroitement collaboré avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

17. L'Unité a constaté que le nombre d'États parties, d'organismes régionaux et internationaux et d'autres entités sollicitant une assistance pour la mise en œuvre de la Convention ou pour d'autres activités relevant de la Convention allait croissant. L'intérêt ainsi manifesté prend la forme de demandes d'assistance soumises soit via la base de données en place pour la coopération et l'assistance, soit par voie bilatérale, ou encore dans le cadre de démarches faites auprès de l'Unité en vue de participer aux activités d'assistance aux pays. Lesdites activités englobent celles qui sont menées sur le plan national ou sur le plan régional dans le cadre, notamment, de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU ou des Centres d'excellence de l'Union européenne pour l'atténuation des risques dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). L'on trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur toutes ces activités, et sur d'autres activités.

18. Toutefois, compte tenu du budget limité prévu pour les déplacements du personnel de l'Unité, et de la situation évoquée ci-dessus en ce qui concerne les effectifs, un grand nombre d'invitations à participer à des réunions ou autres manifestations ont dû être déclinées et l'Unité est demeurée dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes d'assistance qui lui étaient soumises.

⁴ www.facebook.com/1972BWC.

⁵ www.twitter.com/BWCISU.

IV. Mesures de confiance

19. Conformément aux décisions prises aux précédentes Conférences d'examen, l'Unité d'appui à l'application concourt à l'échange d'informations dans le cadre des mesures de confiance. Elle tient à jour, sur le site Web de la Convention, dans toutes les langues officielles, des versions électroniques des formules à utiliser pour les déclarations au titre des mesures de confiance. L'annexe III contient la liste des pays ayant soumis des déclarations en 2018 (couvrant l'année civile 2017), ventilées selon les différentes formules.

20. Comme indiqué dans le document d'information générale soumis par l'Unité d'appui à l'application à la Réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale de 2018 (BWC/MSP/2018/MX.3/2* et BWC/MSP/2018/MX.3/2/Corr.1), l'Unité a développé une plateforme électronique destinée à la soumission des déclarations au titre des mesures de confiance conformément à la demande formulée par la septième Conférence d'examen. Un premier prototype a été mis au point en 2013 et 2014 avec un appui fourni dans le cadre de la décision (PESC) 2012/421(décision du Conseil) de l'Union européenne, et il a été présenté à la Réunion des États parties de 2014, mais ces travaux ont été suspendus en janvier 2015 avec l'arrivée à échéance de la décision du Conseil de l'Union européenne.

21. En novembre 2017, l'Allemagne a fait une contribution volontaire afin de relancer le projet et d'achever la mise au point d'une plateforme électronique pour la soumission des déclarations au titre des mesures de confiance. À la suite d'une analyse réalisée par un développeur de logiciels externe et par le Service des technologies de l'information et de la communication de l'Office des Nations Unies à Genève, il a été décidé de réécrire complètement la plateforme à l'aide d'un logiciel « open source » moderne. À la Réunion des États parties de 2017, l'Unité d'appui a informé les États parties de ces faits nouveaux et a prié ceux d'entre eux qui étaient intéressés de désigner des experts chargés de tester un nouveau prototype initial. Les tests ont eu lieu début 2018 et les experts de 10 États parties ont communiqué des retours d'expérience détaillés. De plus, le Service des technologies de l'information et de la communication de l'Office des Nations Unies à Genève a réalisé un test d'intrusion de la nouvelle base de données électronique, test qui s'est révélé concluant.

22. La nouvelle plateforme permet de soumettre les déclarations au titre des mesures de confiance dans les six langues officielles et offre des fonctions de recherche de données. Elle permet en outre de présenter de manière plus conviviale les renseignements communiqués par les États parties. Le nouvel outil a été présenté à la Réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale, en août 2018, et les États parties pourront soumettre leurs données via le nouveau système à compter de 2019.

23. Le texte de toutes les déclarations soumises pour 2018 dans le cadre des mesures de confiance peut être consulté par les États parties dans la section à accès restreint du site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>), ainsi que sur la nouvelle plateforme (<http://bwc-ecbm.unog.ch>). Trente-deux États parties jusqu'ici ont demandé que le texte de leurs déclarations soit aussi consultable dans la section à accès public du site (<http://www.unog.ch/bwc/cbms>).

24. Conformément à la décision prise par la sixième Conférence d'examen, le 3 mars 2018, le Chef de l'Unité d'appui à l'application a écrit aux missions permanentes et aux points de contact nationaux des États parties pour les informer de la date limite du 15 avril 2018 pour la soumission annuelle des déclarations au titre des mesures de confiance.

25. Au 8 novembre 2018 :

a) 76 États parties (41,75 % des États parties à la Convention) avaient soumis une déclaration au titre des mesures de confiance portant sur l'année civile 2017 ;

b) 29 d'entre eux avaient soumis leur déclaration avant ou à la date limite du 15 avril 2018 ;

c) Sept États parties ayant soumis une déclaration au titre des mesures de confiance en 2017 ne l'avaient pas encore fait en 2018 ; et

d) Sept autres États parties n'ayant pas soumis de déclaration au titre des mesures de confiance en 2017 en avaient soumis une en 2018.

Un nombre total de 58 États parties n'avaient jamais soumis de déclaration au titre des mesures de confiance.

V. Promotion de l'universalisation

26. L'Unité d'appui à l'application a secondé le Président de la Réunion des États parties dans ses activités visant à promouvoir l'universalisation, en rédigeant les lettres et en établissant des supports d'information.

27. L'Unité d'appui à l'application a également fourni des informations et des conseils sur la Convention à plusieurs États signataires et États non parties. Elle a encouragé l'universalisation lors de séminaires et de manifestations auxquels elle participait et auxquels des représentants d'États signataires et d'États non parties étaient présents (voir annexe I). Elle a, par exemple, pris part à une mission visant à promouvoir l'universalisation de la Convention en Haïti et à un atelier régional sur l'universalisation de la Convention qui s'est tenu à Djibouti en octobre 2018. Ces deux ateliers étaient organisés dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 (décision du Conseil) de l'Union européenne. L'Unité a échangé avec les représentants des trois États non parties qui ont participé à l'atelier de Djibouti (Djibouti, Somalie et Soudan du Sud). Comme indiqué plus haut, la Mission permanente de l'Australie à Genève a fait une contribution volontaire à l'appui d'un atelier sur l'universalisation de la Convention dans le Pacifique qui sera organisé par les Fidji en décembre 2018 à l'intention des trois États de la région qui ne sont pas parties à la Convention (Kiribati, Micronésie et Tuvalu).

28. Le rapport du Président sur les activités en matière d'universalisation (BWC/MSP/2018/3) renferme des informations plus détaillées sur les initiatives prises dans le domaine et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

VI. Base de données renfermant les demandes et les offres d'assistance

29. La septième Conférence d'examen a décidé de mettre en place un système de base de données destiné à faciliter les demandes et les offres d'échange d'assistance et de coopération entre États parties (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 17 à 20). La Conférence a chargé l'Unité d'appui à l'application de créer et d'administrer la base de données ; de faciliter, sur demande, les échanges de renseignements entre États parties au sujet de la base de données ainsi que de toutes activités de coopération et d'assistance qui en découlent ; et de faire rapport aux États parties sur le fonctionnement de la base de données en détaillant les offres faites, les demandes exprimées et les rapprochements opérés au cours de l'année considérée. L'Unité a continué en 2018 de tenir la base de données à jour et de l'administrer.

30. Comme indiqué dans le rapport que l'Unité d'appui à l'application a soumis au Comité préparatoire de la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/PC/7 et Amend.1), l'objectif de mise en place d'un « système de base de données » n'a pas encore été atteint. La septième Conférence d'examen a chargé l'Unité d'appui à l'application de créer et d'administrer la base de données, sans pour autant allouer de ressources supplémentaires aux fins du développement d'une base de données entièrement fonctionnelle. Par conséquent, seule une base de données élémentaire a été mise en place en 2012 et la fonction de rapprochement des offres et des demandes d'assistance n'a pas fonctionné aussi bien qu'escompté. En outre, comme la Réunion des États parties de 2014 l'avait constaté, les États parties ne se sont pas beaucoup servis de la base.

31. Pour remédier à la situation décrite plus haut, la huitième Conférence d'examen a chargé l'Unité d'appui à l'application de s'attacher, avec les contributions qu'elle recevrait des États parties, à améliorer la base de données de sorte qu'elle soit plus détaillée et plus facile d'utilisation et qu'elle rende compte, de manière précise, actualisée et pratique, des

offres et des demandes de coopération des États parties (BWC/CONF.VIII/4, troisième partie, par. 9). Comme elle l'a indiqué dans son précédent rapport annuel (BWC/MSP/2017/4), l'Unité d'appui à l'application s'est employée, en fonction des contributions reçues de plusieurs États parties et grâce à une contribution volontaire de l'Irlande, à développer une version entièrement nouvelle de la base de données qui a été présentée en décembre 2017 à la Réunion des Parties et qui est restée en service tout au long de l'année 2018.

32. Au 8 novembre 2018, la nouvelle base de données contient :

- a) 61 offres d'assistance, émanant de 11 États parties et d'un groupe d'États parties ; et
- b) 43 demandes d'assistance, émanant de 12 États parties ; ainsi qu'une mise à jour de demande d'assistance.

33. L'Unité d'appui à l'application a également entretenu des contacts réguliers avec les prestataires pertinents de l'assistance, dans d'autres instances. Elle a, par exemple, continué de travailler en étroite coopération avec les prestataires de l'assistance portant sur la législation nationale et les mesures visant à faire respecter la législation, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Action mondiale des parlementaires, le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

VII. Programme de parrainage

34. L'Unité d'appui à l'application administre le programme de parrainage mis en place par la septième Conférence d'examen pour « soutenir et favoriser la participation des États parties en développement aux réunions du programme intersessions » (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 21). Conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen, l'Unité allouera les ressources disponibles au titre du parrainage en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Réunion des États parties, en donnant la priorité aux États parties qui n'auront pas encore participé aux réunions ou qui n'auront pas été en mesure de dépêcher régulièrement leurs experts depuis leur capitale, et en envisageant une participation d'États non parties afin de promouvoir l'universalité de la Convention.

35. Au 8 novembre 2018, des contributions volontaires au programme de parrainage avaient été reçues de trois États parties (Allemagne, Australie et Canada). En outre, d'autres États parties soutiennent le programme de parrainage dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

36. Les experts nationaux de 16 États parties en développement ont été parrainés pour participer aux réunions d'experts en 2018 avec l'appui de l'Allemagne, de l'Australie et de l'Union européenne. Les États-Unis d'Amérique ont également parrainé un certain nombre d'experts nationaux dans le cadre d'arrangements bilatéraux. Le programme de parrainage pour la Réunion des États parties de décembre 2018 était sur le point d'être lancé au moment de l'établissement du présent rapport.

VIII. Conclusions et futurs travaux

37. En 2018, l'Unité d'appui à l'application a continué de constater un regain notable d'intérêt pour la Convention sur les armes biologiques et un surcroît d'attention portée à cet instrument, tant au niveau national qu'au niveau régional. Cela s'est manifesté par la formulation de nouvelles demandes d'assistance, des orientations pour la soumission des renseignements au titre des mesures de confiance, un intérêt des États non parties pour l'adhésion à la Convention, une augmentation du nombre de demandes de parrainage et du nombre de points de contact nationaux, et une multiplication des manifestations auxquelles l'Unité d'appui était conviée. C'est là la marque d'une reconnaissance bienvenue de l'importance que revêt la Convention sur les armes biologiques dans le dispositif de

désarmement multilatéral. En 2019, l'Unité d'appui tirera parti du regain d'intérêt manifesté à l'égard de la Convention et recherchera des synergies avec les organisations pertinentes et d'autres entités afin d'entretenir la dynamique du moment.

38. Malgré l'insuffisance des ressources et les difficultés évoquées plus haut, l'Unité d'appui à l'application a continué de n'épargner aucun effort pour répondre à la demande accrue, et elle est parvenue à le faire en coopérant avec les États parties et les organisations internationales et autres entités pertinentes. L'Unité d'appui continuera de rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail et d'innover dans ce domaine, dans l'objectif de renforcer l'appui à l'application de la Convention et de réduire les coûts globaux de transaction. En 2019, l'Unité d'appui comptera sur la modernisation de ses plateformes de communication avec les États parties, dans le cadre des mesures que prend actuellement le Bureau des affaires de désarmement.

39. L'Unité tient donc à faire part de sa gratitude aux États parties pour leur coopération et leur soutien dans les activités menées pour s'acquitter de son mandat au cours de l'année 2018.

Annexe I

[Anglais seulement]

Meetings and events attended by the Implementation Support Unit

As of 8 November 2018, representatives of the Implementation Support Unit participated, or are scheduled to participate, in the following 47 meetings and events in 2018:

1. On 12 January, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg. (Alex Lampalzer)
2. From 22 to 24 January, in Steyning (United Kingdom), a member of the ISU attended a conference on “The CWC: The Fourth Review Conference and beyond”. (Daniel Feakes)
3. From 31 January to 2 February, in Ottawa (Canada), a member of the ISU attended the Biosecurity Working Group of the G7 Global Partnership (Daniel Feakes)
4. On 14 February, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a group of 90 students from the Centre for International Studies and Diplomacy, School of Oriental and African Studies, University of London (Alex Lampalzer)
5. On 26 February, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a group of 95 students from the College of Europe. (Daniel Feakes)
6. From 27 to 28 February, in Geneva (Switzerland), the ISU and the Geneva Centre for Security Policy (GCSP) co-organized a workshop on the development of an International Bio-Emergency Management Plan for Deliberate Events in which several members of the ISU participated.
7. On 12 March, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU participated in a workshop on “Gender and Non-Proliferation, Arms Control, and Disarmament” organized by the Permanent Mission of Canada. (Daniel Feakes)
8. From 13 to 15 March, in Yaoundé (Cameroon), the ISU and UNODA facilitated a legislative assistance workshop in the framework of UNODA’s implementation of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC.
9. On 20 March, in Berlin (Germany), a member of the ISU participated in a national dialogue forum on BWC matters. (Alex Lampalzer)
10. From 21 to 23 March, in Lilongwe (Malawi), the ISU and UNODA facilitated a legislative assistance workshop in the framework of UNODA’s implementation of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC.
11. From 21 to 23 March, in Port-au-Prince (Haiti), upon the request of the Haitian authorities and in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC, ISU and UNODA staff conducted a universalization mission to support efforts to ratify the BWC. (Daniel Feakes and Ana Izar)
12. On 3 April, in Geneva (Switzerland), ISU and UNODA staff gave a presentation to a group of visiting students from the University of Boston. (Alex Lampalzer and Ana Izar)
13. From 9 to 10 April, at OPCW Headquarters in The Hague (the Netherlands), a member of the ISU participated in the Working Group Project “Interoperability of Agencies and Coordinated Communication in the Event of a Chemical and/or Biological Weapons Attack (Implementation)”. (Alex Lampalzer)
14. From 9 to 11 April, in Kuala Lumpur (Malaysia), at the request of the Malaysian authorities in the context of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC, a member of the ISU participated in two activities: a CBM training course and the first of two biosecurity training workshops. Training was provided by experts from the Dutch Biosecurity Office and from Hungary. (Daniel Feakes)
15. From 16 to 17 April, in Mexico City (Mexico), the ISU and UNODA co-organized a regional workshop on the “Implications of Developments in Science and Technology for

the Biological Weapons Convention” for States Parties from Latin America and the Caribbean in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. (Daniel Feakes and Ana Izar)

16. From 17 to 18 April, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU attended a workshop on “Weapons of Mass Destruction and the Middle East: Challenges and Prospects” organized by the Geneva Centre for Security Policy and the Near East and South Asia Center for Strategic Studies. (Alex Lampalzer)

17. From 1 to 2 May, in Doha, (Qatar), a member of the ISU participated in a Training Course in the Field of WMD (Technical and Legislative Dimensions). (Alex Lampalzer)

18. On 4 May, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU participated in a side event on working methods in disarmament diplomacy. (Daniel Feakes)

19. On 8 May, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed senior officials from Pakistan. (Daniel Feakes)

20. From 10 to 11 May, in Rabat (Morocco), a member of the ISU attended a BWC implementation workshop organized by Morocco’s National Institute of Hygiene, in close collaboration with the U.S. State Department. (Alex Lampalzer)

21. On 17 May, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a visiting group of students from Kennesaw University. (Ngoc Phuong van der Blij)

22. From 17 to 18 May, in Bogota (Colombia), at the request of the Colombian authorities, a member of UNODA participated in a workshop on transfer controls of biological materials in the framework of the EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. (Ana Izar)

23. On 29 May, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a visiting group of students from Northeastern University. (Alex Lampalzer)

24. From 10 to 13 June, in Zagreb (Croatia), a member of the ISU participated in an international workshop on “Governance of Dual Use Research in the Life Sciences”. (Daniel Feakes)

25. From 18 to 20 June, in London (United Kingdom), a member of the ISU attended the NTI “Global Biosecurity Dialogue”. (Daniel Feakes)

26. On 22 June, in Geneva (Switzerland), the government of Norway and the ISU co-organized an international workshop on cooperation and assistance under Article X of the Convention.

27. From 25 to 27 June, in Tianjin (China), a member of the ISU participated in an international workshop on “Building a Global Community of Shared Future for Biosecurity: Development of a Code of Conduct for Biological Scientists”, co-organized by the government of China, Tianjin University and the ISU. (Daniel Feakes)

28. From 28 to 30 June, in Issyk-Kul (Kyrgyzstan), a member of the ISU participated in a peer review on the implementation of United Nations Security Council resolution 1540 (2004). (Alex Lampalzer)

29. From 2 to 3 July, in Issyk-Kul (Kyrgyzstan), a member of the ISU participated in a national roundtable on the BWC and CWC in the context of the implementation of the National Action Plan for United Nations Security Council resolution 1540 (2004). (Alex Lampalzer)

30. On 10 July, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a visiting group of students from the Anglo European School. (Daniel Feakes)

31. On 11 July, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU gave a presentation during a course on “Building Capacities on Arms Control in the MENA Region” at the Geneva Centre for Security Policy. (Daniel Feakes)

32. From 11 to 12 July, in Amman (Jordan), the ISU and UNODA co-organized a regional workshop on the “Implications of Developments in Science and Technology for the Biological Weapons Convention” for States Parties from the Middle East and North Africa in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. (Alex Lampalzer and Ana Izar)

33. On 16 July, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a visiting group of scholars from East Asian countries organized by the Academic Council of the United Nations System. (Daniel Feakes)
34. From 24 to 26 July, in Kuala Lumpur (Malaysia), the ISU and UNODA facilitated a second biosecurity training course for national stakeholders in the framework of UNODA's implementation of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. Training was provided by experts from the Dutch Biosecurity Office.
35. From 25 to 26 July, in Pretoria (South Africa), the ISU and UNODA co-organized a regional workshop on the "Implications of Developments in Science and Technology for the Biological Weapons Convention" for States Parties from Sub-Saharan Africa in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. (Daniel Feakes and Ana Izar)
36. On 23 August, in Geneva (Switzerland), a member of the ISU briefed a visiting group of UN Disarmament Fellows. (Alex Lampalzer)
37. From 9 to 12 September, in Amman (Jordan), a member of the ISU participated in a training workshop on the establishment of a national biosecurity system for Iraqi experts in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. The training was carried out by experts from the Danish Centre for Biosecurity and Biopreparedness. (Alex Lampalzer)
38. On 20 September, in Bogota (Colombia), the ISU and UNODA facilitated a second workshop on transfer controls of biological materials in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC.
39. On 26 September, in Oxford (United Kingdom), a member of the ISU gave a briefing to a group of fellows from the Emerging Leaders in Biosecurity Initiative. (Daniel Feakes)
40. From 3 to 4 October, in Djibouti City (Djibouti), the ISU and UNODA co-organized a universalization workshop for States not party in the IGAD region in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC. (Ana Izar and Alex Lampalzer)
41. From 17 to 19 October, in Quebec City (Canada), a member of the ISU attended the Biosecurity Working Group of the G7 Global Partnership. (Daniel Feakes)
42. From 23 to 24 October, in Almaty (Kazakhstan), a member of the ISU co-organized a regional workshop on scientific and practical implementation issues for Central Asian States Parties. (Alex Lampalzer)
43. From 1 to 2 November, in St. Petersburg (Russian Federation), a member of the ISU participated in a workshop on "Prospects for Russia-EU cooperation in the area of biosecurity and strengthening of the BWC regime". (Alex Lampalzer)
44. On 23 November, in Geneva (Switzerland), the government of Norway and the ISU will co-organize a second international workshop on cooperation and assistance under Article X of the Convention.
45. From 21 to 22 November, in Manila (Philippines), the ISU and UNODA will co-organize a regional workshop on the "Implications of Developments in Science and Technology for the Biological Weapons Convention" for States Parties from Asia in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC.
46. From 11 to 12 December, in Addis Ababa (Ethiopia), ISU and UNODA staff will co-organize a regional universalization workshop for States not party in Africa organized in the framework of EU Council Decision 2016/51 in support of the BWC.
47. From 12 to 13 December, in Nadi (Fiji), a member of the ISU will co-organize a regional universalization workshop for States not party in the Pacific.

Annexe II

[Anglais seulement]

National Points of Contact

The following States have nominated a national point of contact to the ISU by 8 November 2018.

Full contact details, including telephone numbers and e-mail addresses, are available to States Parties in the restricted area of the BWC website (<http://www.unog.ch/bwc/> restricted).

I. States Parties

Afghanistan
Albania
Algeria
Antigua and Barbuda
Argentina
Armenia
Australia
Austria
Azerbaijan
Bahrain
Belarus
Belgium
Bhutan
Bosnia and Herzegovina
Brazil
Bulgaria
Burkina Faso
Burundi
Cambodia
Cameroon
Canada
China
Colombia
Costa Rica
Croatia
Cuba
Cyprus
Czech Republic

Democratic Republic of Congo
Denmark
Ecuador
Estonia
Ethiopia
Fiji
Finland
France
Georgia
Germany
Ghana
Greece
Guinea
Holy See
Hungary
Iceland
India
Indonesia
Iran (Islamic Republic of)
Iraq
Ireland
Italy
Japan
Jordan
Kazakhstan
Kenya
Kuwait
Kyrgyzstan
Lao People's Democratic Republic
Latvia
Lebanon
Liberia
Libya
Liechtenstein
Lithuania
Luxembourg
Madagascar
Malawi
Malaysia
Malta

Mauritius
Mexico
Montenegro
Morocco
Mozambique
Myanmar
Nepal
Netherlands
New Zealand
Niger
Nigeria
Norway
Oman
Pakistan
Palau
Peru
Philippines
Poland
Portugal
Qatar
Republic of Korea
Republic of Moldova
Romania
Russian Federation
Saint Kitts and Nevis
Saudi Arabia
Senegal
Serbia
Slovakia
Slovenia
South Africa
Spain
Sri Lanka
Sudan
Sweden
Switzerland
Thailand
The former Yugoslav Republic of Macedonia
Trinidad and Tobago
Turkey

Uganda
Ukraine
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
United States of America
Uruguay
Uzbekistan
Venezuela (Bolivarian Republic of)
Yemen
Zambia

II. Signatories

Haiti
United Republic of Tanzania

III. States not party

Israel
Micronesia (Federated States of)
Namibia

IV. Regional organizations

European Union

Annexe III

[Anglais seulement]

Report on participation in the Confidence-Building Measures**Provisional summary of participation in 2018 (as of 9 November 2018)**

Key: D = declaration submitted; ND = nothing to declare; NN = nothing new to declare.

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Albania	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Algeria	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Argentina	D	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	D
Armenia	D	D	D	D	ND	D	D	ND	ND
Australia	NN	D	D	D	NN	D	D	NN	D
Austria	D	NN	D	D	ND	ND	NN	ND	ND
Azerbaijan	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Belarus	D	NN	NN	ND	D	D	D	ND	D
Belgium	ND	D	D	D	ND	D	D	ND	D
Bhutan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Brazil	D	D	ND	ND	D	ND	D	D	D
Bulgaria	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	NN	NN
Canada	NN	NN	D	D	D	D	NN	NN	D
Chile	D	ND	ND	ND	D	D	D	ND	NN
China	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Colombia	D	ND	ND	ND	NN	ND	D	ND	D
Croatia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Cuba	D	NN	NN	NN	ND	D	ND	NN	NN
Cyprus	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Czech Republic	NN	NN	NN	ND	D	D	D	NN	NN
Denmark	NN	NN	NN	D	ND	ND	D	NN	NN
Dominican Republic	D	ND	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND
Ecuador	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Estonia	D	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	ND
Finland	D	D	D	D	ND	D	D	ND	ND
France	D	D	D	D	D	D	D	D	D

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Georgia	D	D	D	D	ND	D	D	D	ND
Germany	D	D	D	D	D	D	NN	NN	D
Greece	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Hungary	D	NN	NN	NN	D	D	NN	ND	NN
India	D	NN	D	D	NN	NN	D	D	D
Iraq	D	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	NN
Ireland	D	NN	NN	NN	NN	D	D	ND	NN
Italy	D	D	D	D	D	NN	NN	D	D
Japan	NN	NN	D	D	ND	D	D	NN	NN
Jordan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Kazakhstan	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Latvia	D	D	ND	D	ND	ND	D	NN	ND
Lebanon	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Liechtenstein	ND	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Lithuania	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	NN
Luxembourg	NN	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Malaysia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Malta	NN	NN	NN	NN	D	NN	NN	NN	NN
Mauritius	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Mexico	NN	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	NN
Montenegro	NN	ND	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND
Morocco	NN	ND	ND	ND	NN	ND	NN	ND	D
Myanmar	ND	ND	D	ND	ND	ND	D	ND	D
Netherlands	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
Norway	ND	NN	NN	NN	ND	NN	D	NN	NN
Oman	D	D	D	D	ND	ND	D	ND	ND
Peru	NN	ND	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND
Philippines	D	ND	ND	ND	NN	D	NN	ND	NN
Poland	NN	NN	NN	NN	ND	ND	ND	ND	NN
Portugal	NN	NN	NN	NN	ND	ND	NN	NN	NN
Qatar	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	ND	ND
Republic of Korea	NN	NN	D	D	ND	D	D	ND	NN
Republic of Moldova	NN	NN	NN	NN	D	ND	ND	NN	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Romania	D	ND	ND	ND	ND	D	D	ND	D
Russian Federation	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Saudi Arabia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Serbia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Singapore	ND	NN	NN	D	NN	NN	D	NN	D
Slovakia	ND	ND	ND	ND	ND	D	NN	ND	ND
Slovenia	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
South Africa	D	NN	NN	D	ND	ND	NN	NN	ND
Spain	D	D	D	D	D	D	D	ND	ND
Sweden	D	D	D	D	ND	ND	NN	NN	NN
Switzerland	D	NN	D	D	D	D	D	NN	D
Turkey	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	NN	D
Ukraine	D	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	NN
United Arab Emirates	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	D	D	D	D	D	NN	D	NN	D
United States of America	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
Uzbekistan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND